



LÉGENDE

- Eb : Éboulement
- G : Glissement
- R : Ravinement
- NE : Zone non exposée

☐ ZONE BLEUE (zone soumise à des mesures de protection)

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
LGA
Philippe PIRARD

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/2500

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 17 octobre 1994
 VALANT PPR conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 mai 2004
 ENQUETE DU 10 mai 2004 AU 09 juin 2004
 APPROBATION DU PPR : 11 JUIN 2004

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
 SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL

